Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212900898-20251124-2025_56-DE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux-mil vingt-cinq se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Patrick URIEN , Corinne ROSPARS, Siméon LE BAIL, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Jean-Paul HENRY, Pierrot BELLEGUIC, , Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, , Patricia NORMANT, Philippe SINDE, Mme Stéphanie CHARLOT, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC

Etaient absents :

Assistaient également :

conseillers en exercice : 14	Présents : 14	Pour : 14	Abstentions : 0
Votants : 14	Quorum : 8 présents	Contre : 0	

Délibération n°2025-56 – Travaux sur pont du Moulin du Roy : Maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres a retenu le bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre et travaux concernant les grosses réparations du pont du Moulin du Roy lors de sa réunion.

Il s'agit de l'entreprise LE GALL ETUDE INGENIERIE (LGEI) pour un montant de 21 875€ HT.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser :
- M. Le Maire à retenir l'entreprise LGEI
- à signer tout document afférent au marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise :
- Le Maire à retenir l'entreprise LGEI pour un montant de 21 875€.
- A signer tout document afférent au marché

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1/12/2025

Publiée le : 1/12/2025

Pour extrait conforme,
Fait à Kergloff

le 24/11/2025

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

Le Maire,
M. Patrick URIEN